Le territoire français comptait plus de 60 établissements de formation en ostéopathie jusqu'en juillet 2015 soit 60 % des écoles dans le monde. L'arrivée de plus de 1 500 étudiants en 2014 sur un marché du travail déjà saturé accentue un déséquilibre entre le nombre d'ostéopathes et les possibilités de patientèle. Un déséquilibre qui se répercute sur les revenus de la profession.

Focus sur l'année 2014
En 2014, le bénéfice annuel moyen d'un ostéopathe s'élevait à 26 492€, ce qui représentait une moyenne mensuelle de 2 207,66€. Sur cette moyenne, la moitié des ostéopathes déclarait des bénéfices inférieurs à 18 837€ et 25 % gagnait 7 745€ sur l'année, soit 645,92€ par mois en moyenne pour vivre.

Les plus hautes rémunérations annuelles s'élevaient à 50 364€ soit 4 197€ par mois. À titre de comparaison, les plus hauts revenus annuels des médecins généralistes étaient de l'ordre de 76 000€ et, ceux des kinés, de l'ordre de 65 000€.

En 2014, si l'on considérait la moyenne des revenus des ostéopathes sur douze mois, quatre niveaux de revenus mensuels pouvaient être distingués :
- 1/4 des ostéopathes gagnait 645,42€
- 1/4 des ostéopathes gagnait 1 569,75€
- 1/4 des ostéopathes gagnait 2 424,58€
- 1/4 des ostéopathes gagnait 4 197€

Source : les données chiffrées de ce communiqué sont tirées de l'UNASA (Union Nationale des Associations Agrées).
En comparant le montant des bénéfices depuis 2003 (date de reconnaissance de l'ostéopathie), on constate que le rapport recettes/bénéfices n'a jamais été aussi bas. Ce qui montre la difficulté des ostéopathes à voir leur situation financière s'améliorer durablement.

Ils espèrent que la réforme des études de 2014 conduira à une diminution régulière des professionnels, conduisant par conséquence à une amélioration de leurs revenus.

Ostéopathes de France
Créée en 1987, Ostéopathes de France (UFOF) fait partie des quatre associations officiellement reconnues représentatives par le ministère de la Santé en août 2014. Elle est la principale organisation socioprofessionnelle française d ostéopathes avec près de 1 200 adhérents. Association très engagée dans les problématiques liées à la redéfinition de la profession d ostéopathe, c est elle qui a permis, auprès du gouvernement de nombreuses avancées : l exonération de la TVA pour les ostéopathes en 2007, l augmentation des heures de formation, d abord à 3 520 h dans la loi HPST de 2009 (soit 860 heures de plus que le minimum requis jusqu alors) puis à 4 860 h dans le décret du 12 décembre 2014.